



المندوبية السامية للتخطيط
Haut Commissariat au Plan

Direction Régionale Souss Massa

LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

CONTEXTURE ET METHODOLOGIE D'APPROCHE

ELEMENTS INTRODUCTIFS



Août 2021

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	3
<i>1- Le développement durable : concept et historique</i>	4
<i>2- PASSAGE DES (OMD) AUX (ODD)</i>	5
<i>3- Les nouveautés des (ODD)</i>	8
<i>3.1 Les (ODD) sont universels</i>	9
<i>3.2 Les (ODD) sont indivisibles</i>	10
<i>3.3 La structure des (ODD)</i>	11
<i>4- Les indicateurs de suivi des (ODD)</i>	15
<i>5- Suivi et évaluation des (ODD) : cas du Maroc</i>	21
<i>6- Vers une déclinaison des (ODD) du niveau national au niveau régional</i>	22

Introduction

La direction régionale HCP du Souss Massa, a le plaisir de publier, une série de notes sur les objectifs de développement durable (ODD).

Cette thématique d'actualité, mérite davantage de publications, dans le but d'informer puis de sensibiliser, les décideurs et le grand public, pour en faciliter l'appropriation puis la contextualisation, au niveau régional.

Cet effort de vulgarisation, débutera par la présente qui apporte les premiers éléments relatifs aux (ODD) : concept, contenu, caractéristiques, réalisations au niveau national, ...

Il se poursuivra par une série de publications séparées et dédiées à chacun des (17) objectifs (ODD), pour en améliorer la compréhension, la quantification et le suivi des indicateurs dédiés, dans la perspective d'enrichir le débat autour de la déclinaison, au niveau régional.

La direction régionale, serait heureuse de recevoir de la part des destinataires de cet effort de publication, toute remarque et suggestion, à même de contribuer à atteindre l'objectif de cette initiative. Pour ce faire, la direction a créé une adresse électronique ODD.hcp.Agadir@gmail.com, comme espace d'échange et de concertation autour des (ODD). Les autres coordonnées conventionnelles de la direction régionale, peuvent aussi servir de moyens de communication.

1. Le développement durable : concept et historique

Le concept de développement durable (DD), est né du besoin de concevoir un modèle de société, qui puisse concilier croissance économique, respect des droits de l'homme et gestion de ressources naturelles limitées.

Le concept prendra ses racines depuis le 19^e siècle, avec les premières réflexions ayant l'écologie comme thématique. Depuis et au fil du temps et des crises à la fois économiques, sociales et écologiques, vécues au 20^e siècle, il prendra forme pour être officiellement institué par la conférence de RIO en 1992.

Le (DD) sera ainsi l'expression du souhait de réorganiser la (les) société(s), à travers une transition vers un développement qui répond aux besoins des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations à venir. Pour ce faire, le concept s'appuiera sur trois piliers : l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale.

Ces trois piliers, bien qu'indissociables, sont difficilement conciliables, au point de devenir des enjeux du (DD). Ils s'appuient pour leur concrétisation sur des fondamentaux telles : la responsabilité et participation de tous, la solidarité entre pays ou la prudence à prôner par les décisions à effets sur la société et sur l'environnement.

Le respect de ces fondamentaux, érigera le (DD) à un concept à envergure universelle, dont la mise en œuvre, dépasse le cadre national, pour devenir un objectif pour toute la planète. Des maîtres mots comme durabilité, soutenabilité, résilience ou efficience du développement escompté, guideront la réflexion, pour concevoir des indicateurs ou normes, à même de quantifier des réalités complexes, pour prétendre converger vers la contextualisation des (ODD).

C'est dans ce cadre qu'apparaîtront les prémisses de la contextualisation universelle souhaitée, à travers les objectifs du millénaire de développement (OMD) puis les objectifs de développement durable (ODD), stratégies prônées par les Nations Unies, pour prétendre à un avenir meilleur pour l'humanité.

2. Passage des (OMD) aux (ODD)

Les (ODD) sont une consécration des (OMD), un changement dans la continuité, avec un effort d'amélioration de la vision d'avant 2015 (Les OMD), pour mieux aboutir à 2030(horizon des (ODD)).

Les OMD étaient fixés pour l'horizon 2015. La question du post-2015 s'est donc posée, dès le début des années 2010 : pour conserver après 2015 le bénéfice de mobilisation dû aux (OMD), il fallait de nouveaux objectifs. Mais le contexte avait changé parce que les (OMD), malgré leur succès, faisaient l'objet de nombreuses critiques. Les nouveaux objectifs devaient donc être clairement différents.

Avec 17 objectifs, 169 cibles et un horizon de réalisation fixé à 2030. Certains ODD sont des OMD améliorés : pauvreté, faim, santé, éducation... Les 3 OMD « santé » ont été fondus en un seul ODD (n°3 : une vie « en bonne santé »), répondant ainsi à la critique selon laquelle les OMD étaient trop « médicaux ». A l'inverse, l'OMD environnemental (n°7) a été « éclaté » en au moins 6 ODD différents (n°12, 15, 6, 11, 13 et 14).

Certains ODD sont depuis longtemps des sujets majeurs de l'aide internationale, comme la gouvernance. D'autres sont des biens publics mondiaux évidents (climat, biodiversité...) dont certains étaient dans l'OMD 7 (le climat y était, timidement présent, à travers un indicateur de suivi de la concentration en gaz à effet de serre).

Certains enfin sont des initiatives spécifiques tels les modes de consommation et production durables (ODD n°12) : un thème synthétique porté par le Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUD) depuis plusieurs années.

D'autres thèmes n'ont pas encore trouvé leur chemin jusqu'à la liste finale : Les migrations, la réduction de la vulnérabilité aux risques de catastrophes, les handicapés, la pollution de l'air... Ils ont dû se contenter de cibles diverses au sein des ODD.

Ce passage peut être illustré par deux tableaux 1 et 2 :

Tableau 1 : (OMD) et (ODD) : méthodologies d'approche

OMD	ODD
Applicables de manière disproportionnée aux pays en développement.	Applicables à l'ensemble des pays, des gouvernements, de la société civile, des acteurs du développement et du secteur privé.
8 objectifs, 21 cibles, 60 indicateurs Pas de mandat/orientation clairs pour adapter le cadre au contexte local.	17 objectifs, 169 cibles, 244 indicateurs L'adaptation des cibles au contexte national est manifestement attendue de tous les gouvernements, conformément aux ambitions mondiales ; emploi de données ventilées dans les cas appropriés.
Extraits de la Déclaration du Millénaire par les experts de l'ONU ; officiellement adoptés par les États membres de l'ONU en 2005.	Négociés par les États membres de l'ONU, éclairés par une conversation mondiale menée par l'ONU faisant intervenir 10 millions de personnes (experts, dirigeants, citoyens de tous les milieux, y compris des communautés marginalisées).
Des résultats mesurables, assortis de délais vers : -Certaines dimensions du développement humain -Le partenariat mondial (Objectif 8) a peu de cibles quantifiables ; centré sur l'aide	Des résultats mesurables, assortis de délais vers : -Des objectifs économiques (pauvreté de revenu, industrialisation, infrastructure, emploi) -Des objectifs sociaux (protection sociale, santé, éducation, égalité des sexes) -Des objectifs environnementaux (changements climatiques, biodiversité, océans, utilisation des terres) -Des objectifs de gouvernance (des sociétés pacifiques, ouvertes à tous et justes) -Des moyens de mise en œuvre (technologie ; politiques en matière de commerce équitable, de finance et de dette ; rôle catalyseur de l'aide au développement ; données)
OMD 7 sur la viabilité environnementale – absence de lien clair avec les autres objectifs	Visé à améliorer la vie des personnes et la capacité de la planète à fournir les services essentiels
Absence d'accord clair sur le suivi, le processus d'examen ou la redevabilité	Oblige « un suivi et un examen solides, globaux, transparents à tous les niveaux » basés sur des principes communs ; mécanismes de suivi mondiaux et régionaux définis

Tableau 2 : Correspondance simplifiée entre les (OMD) et les(ODD)

En gras et soulignées les nouveautés des ODD par rapport aux OMD.

OMD	ODD
OBJECTIF 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim 1.A - Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar par jour 1.B - Assurer le plein-emploi, travail décent 1.C - Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim	Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde Objectif 8 : Promouvoir une <u>croissance économique</u> soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
	Objectif 7: <u>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.</u> Objectif 9 : <u>Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.</u> Objectif 10 : <u>Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein.</u>
OBJECTIF 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous	Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité <u>et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.</u>
OBJECTIF 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
OBJECTIF 4 : Réduire la mortalité infantile et post-infantile OBJECTIF 5 : Améliorer la santé maternelle OBJECTIF 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. Introduction, parmi les cibles, de <u>la sécurité routière, de l'alcool et des drogues, de l'assurance santé et des pollutions toxiques (eau, air, sols).</u>

Suite tableau 2

<i>OMD</i>	<i>ODD</i>
OBJECTIF 7 : Préserver l'environnement	Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production durables Objectif 15 : <u>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres</u> et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau Objectif 11 : <u>Villes</u> et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
	Objectif 16 : <u>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.</u>
OBJECTIF 8 : Mettre en place un partenariat pour le développement	Objectif 17 : Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer ses moyens

3. Les nouveautés des (ODD) :

À la différence des Objectifs du Millénaire (OMD) qui restaient limités à des sujets spécifiés et avaient un nombre limité d'indicateurs de suivi, les Objectifs du Développement Durable (ODD), se sont voulus exhaustifs, indivisibles et cohérents. Ils

sont structurés en 17 objectifs, 169 cibles et 244 indicateurs pour permettre de mesurer le succès ou l'échec, en tout cas, l'état d'avancée de ces objectifs à l'horizon 2030.

Mais derrière ce souci de cohérence et d'exhaustivité, il y a de nombreux problèmes qui se posent et dont il faut bien avoir conscience, ils sont que la mise en œuvre des ODD peut générer des contradictions très importantes et aboutir aux effets inverses de ceux qui étaient recherchés.

3.1 Les (ODD) sont universels :

✓ Universalité géographique des ODD : un agenda pour tous les pays

Les (ODD) ont été adoptés par et pour tous les pays du monde, à la différence des précédents objectifs, (OMD). Tous les pays s'engagent sur les Objectifs déclarés, ce n'est pas du tout la même trajectoire qui est attendue des uns et des autres, mais tous s'y engagent. Pour les pays dits du Nord, il y a une double responsabilité, c'est atteindre les ODD sur leurs sols, mais aussi aider les pays du Sud par des politiques favorables, à y arriver.

✓ Universalité sectorielle des (ODD) : tous les domaines sont couverts

Les limites planétaires commencent à être dépassées dans un certain nombre de domaines gage, de la réussite des (ODD). Cet agenda essaie de repenser les modèles de développement de tous les pays, bien sûr en tirant partie des synergies, de la créativité et en particulier de la révolution technologique et scientifique.

Il se caractérise par trois grandes évolutions par rapport à l'agenda précédent. D'abord, un équilibre beaucoup plus net entre les trois piliers du développement durable : pilier économique, pilier social et, pilier environnemental. Ensuite, cet agenda a cherché une exhaustivité beaucoup plus grande pour les objectifs traditionnels qui concernaient la pauvreté, la santé et la scolarisation. Ils ont ajouté des objectifs qui concernaient les biens publics mondiaux, dont le climat. Ils ont ajouté aussi ceux qui reflétaient des débats internationaux très importants, par exemple le rôle de la gouvernance ou le rôle de la lutte contre les inégalités en plus d'un objectif très important, qui concerne les partenariats.

3.2 Les (ODD) sont indivisibles :

L'agenda 2030 reconnaît explicitement l'intégration des dimensions du développement durable dans la définition d'un certain nombre d'objectifs et de cibles. Il est souvent présenté comme indivisible.

Côté synergie, **le premier niveau** est celui pour lequel la poursuite d'un objectif crée des conditions favorables à la réalisation d'un autre objectif. « Par exemple, L'électrification des campagnes permet la poursuite de l'objectif de l'éducation pour tous en permettant l'étude le soir », Il s'agit donc des faits indirects.

Le deuxième niveau, c'est l'effet de renforcement. La réalisation d'un objectif (A) contribue à réaliser un objectif (B). Il s'agit d'une contribution directe et nécessaire. « Par exemple, le développement des énergies non carbonées permet de réduire la pollution de l'air et contribuer directement à la santé des populations ».

Enfin, **le niveau d'interdépendance** le plus élevé consiste à ce qu'un objectif ne puisse être atteint sans la réalisation d'un autre. Par exemple, promouvoir l'égalité des sexes dans la participation à la vie publique va de pair avec l'éradication de toutes les formes de discrimination envers les femmes.

De la même manière, la réalisation de deux objectifs peut créer des tensions, voire des effets contradictoires. La poursuite d'un objectif peut par exemple poser des limites ou des conditions à la réalisation d'un autre. A titre d'exemple, les mesures de protection des ressources naturelles, posent des contraintes vis-à-vis des ressources économiques à des activités productives qui sont immédiatement liées à l'exploitation de ces ressources, (les quotas de pêche).

Par ailleurs deux objectifs peuvent entrer en conflit. Si on prend l'accès à une alimentation suffisante et de qualité, on trouve que ceci peut contrecarrer l'objectif de limitation des prélèvements en eau et le recours aux intrants chimiques.

Au dernier niveau, le progrès vers un objectif peut rendre impossible l'atteinte d'un autre objectif. (le développement de l'infrastructure peut annuler les efforts de conservation des écosystèmes dans des zones concernées).

Enfin, il est pertinent d'étudier la possibilité de réaliser cet agenda dans un contexte où les ressources sont limitées.

3.3 La structure des (ODD) :

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes ;
- Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous et augmenter l'accès des personnes vulnérables aux services et aux ressources de base ;
- Encourager l'accès de tous les hommes et les femmes aux mêmes droits, aux ressources économiques et porter soutien aux communautés frappées par les catastrophes naturelles.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- Assurer une alimentation saine, nutritive et suffisante pour tous, notamment pour les nourrissons et les personnes vulnérables ;
- Augmenter la productivité agricole et les revenus des petits agriculteurs et des pêcheurs ;
- Préserver la diversité génétique végétale et animale et renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- Réduire la mortalité maternelle, infantile et néonatale
- Combattre les grandes pandémies notamment le SIDA, la tuberculose et le paludisme, et réduire la mortalité liée aux maladies non transmissibles ;
- Généraliser la couverture sanitaire et améliorer la santé sexuelle et procréative ;
- Réduire le nombre de décès et de blessés suite à des accidents de la route et aussi les décès et les maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- Assurer un cycle complet d'éducation de qualité pour toutes les filles et tous les garçons (préscolaire, primaire et secondaire) ;
- Assurer l'accès à un enseignement technique, professionnel, tertiaire ou universitaire de qualité et d'un coût abordable pour toutes les femmes et tous les hommes ;
- Assurer l'accès des personnes vulnérables y compris les handicapés à tous les niveaux d'enseignement et de formation ;

- Doter les élèves de connaissances et de compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable.

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles :

- Mettre fin à toutes les formes de discrimination envers les femmes et éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles ;
- Éliminer les pratiques préjudiciables à l'égard des femmes et des filles telles que le mariage précoce ou forcé, et valoriser les travaux domestiques non rémunérés ;
- Encourager la participation des femmes à tous les niveaux de décisions dans la vie politique, économique et publique et assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable :

- Généraliser l'accès à l'eau potable avec un coût abordable ;
- Généraliser l'accès de tous à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats ;
- Réduire la proportion des eaux usées non traitées et favoriser la réutilisation et le recyclage sans danger de l'eau traitée ;
- Augmenter l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs, favoriser la gestion intégrée et protéger les écosystèmes liés à l'eau.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable :

- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes à un coût abordable ;
- Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique et améliorer l'efficacité énergétique ;
- Faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, encourager les nouvelles technologies et renforcer l'investissement dans l'infrastructure énergétique.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous :

- Favoriser la croissance économique et améliorer la productivité par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;

- Promouvoir les politiques qui favorisent la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises ;
- Développer un tourisme durable et mettre en valeur la culture et les produits locaux ;
- Parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les handicapés, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation :

- Mettre en place une infrastructure résiliente et des services de transport de qualité ;
- Augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB ;
- Améliorer l'accès des entreprises, notamment les PME, aux services financiers et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés ;
- Encourager les industries propres et respectueuses de l'environnement ;
- Renforcer la recherche scientifique et encourager l'innovation et les activités de R&D dans le secteur technologique ;
- Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre :

- Adopter des mesures pour autonomiser la tranche inférieure de la population (touchant un faible revenu) ;
- Assurer l'égalité des chances et réduire les inégalités, notamment grâce à la protection sociale ;
- Favoriser l'intégration économique de tous, indépendamment de leur sexe, de leur race ou de leur appartenance ethnique ;
- Améliorer la régulation et la surveillance des institutions et des marchés financiers ;

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables :

- Lutter contre l'habitat insalubre et sécuriser les espaces publics ;
- Développer et améliorer les systèmes de transport urbains ;
- Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel ;
- Réduire la pollution de l'air et améliorer la collecte et le traitement des déchets urbains ;

- Renforcer la planification de développement régional et local pour favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables :

- Utiliser et gérer durablement les ressources naturelles ;
- Réduire considérablement la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation, réduire de moitié le volume de déchets alimentaires par habitant et parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques ;
- Encourager les grandes entreprises publiques et les sociétés transnationales à adopter des pratiques viables ;
- Développer des outils de contrôle de l'impact du tourisme sur le développement durable ;
- Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions :

- Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques ;
- Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques (CC) dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ;
- Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités institutionnelles en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable :

- Réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche et la pêche illicite, et rétablir les stocks de poissons ;
- Réduire la pollution marine, protéger les écosystèmes marins et côtiers, et créer des aires marines protégées ;
- Améliorer les conditions de travail des pêcheurs, valoriser les produits de la mer débarqués et développer l'infrastructure de commercialisation.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité :

- Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services

connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides ;

- Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;
- Lutter contre la désertification et restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations ;
- Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous :

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

4. Les indicateurs de suivi des (ODD) :

Les (ODD) sont déclinés en cibles, opérationnelles, (169) au total, soit en moyenne 10 cibles par objectif de développement durable. Chacune de ces cibles est elle-même déclinée en au moins un indicateur, parfois deux. Ceci a amené la Commission statistique de l'ONU à définir en 2017 un jeu de 244 indicateurs mondiaux, pour le suivi des ODD au niveau international et pour permettre la comparaison entre pays. Le cadre mondial d'indicateurs n'est pas figé.

Il sera révisé au fil du temps pour tenir compte des développements méthodologiques à venir, des capacités de production statistique mais aussi d'éventuels indicateurs additionnels qui pourraient être ajoutés pour mieux couvrir les cibles.

Les 244 indicateurs, sont classés en trois catégories, suivant qu'une méthode de calcul existe et fasse consensus ou pas, et suivant que les données soient ou pas disponibles dans l'ensemble des pays :

- Niveau I : Une première catégorie d'indicateurs, pour lesquels existe une méthode de calcul qui fait consensus entre tous les pays et dont les données

sont disponibles. C'est donc ces indicateurs-là, que les pays doivent rapporter chaque année à l'ONU.

- Niveau II : ensuite les indicateurs pour lesquels on a toujours une méthode qui est disponible et qui fait consensus au niveau international, mais par contre les données ne sont pas régulièrement produites par tous les pays, et donc il n'y a pas de comparaison exhaustive internationale possible.
- Niveau III : enfin une troisième catégorie d'indicateurs, pour lesquels les pays n'ont pas pu se mettre d'accord pour définir une méthode de calcul qui fasse consensus. Donc pour l'instant ces indicateurs sont impossibles à rapporter au niveau international.

Les indicateurs de suivi répartis selon les 17 objectifs : Liste indicative

ODD	Indicateurs de suivi internationaux
1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	• Taux de pauvreté monétaire • Taux de pauvreté en conditions de vie • Intensité de la pauvreté monétaire • Taux d'effort net en logement • Nombre de situations de surendettement soumises aux commissions
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	• Renoncement à consommer des protéines pour raison financière • Prévalence du surpoids et de l'obésité • Diversité moyenne des cultures arables • Agriculture biologique et exploitations de haute valeur environnementale • Exposition des animaux aux antibiotiques • Consommation de produits phytosanitaires • Races locales à risque d'extinction

3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges .	• Espérance de vie • Découvertes de séropositivité VIH • Décès pour cause de suicide • Satisfaction dans la vie • Consommation d'alcool • Personnes tuées par accident de la route • Renoncement aux soins pour raisons financières • Prévalence du tabagisme quotidien
4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	• Compétences des élèves en lecture et en mathématiques • Participation des jeunes et des adultes à une formation • Compétences numériques • Sorties précoces du système scolaire • Projets d'éducation au développement durable dans les écoles, collèges et lycées
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles.	• Écart des rémunérations entre hommes et femmes • Part des femmes dans les disciplines scientifiques à l'université • Victimes de violences intrafamiliales physiques et/ou sexuelles • Victimes de violences sexuelles hors violences intrafamiliales • Femmes occupant des postes de direction
6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.	• Population desservie par une eau non conforme • Qualité des eaux de surface et souterraine • Conformité des dispositifs d'assainissement • Rendement des réseaux d'eau potable • Prélèvements en eau • Services publics locaux de l'eau ayant des Commissions Consultatives (CCSPL) parmi ceux ayant obligation légale d'en disposer

7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	• Incapacité à maintenir son logement à bonne température • Consommation finale d'énergie et part des énergies renouvelables • Consommation d'énergie primaire et part des énergies fossiles • Intensités énergétiques finales
8. promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	• Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant • Taux d'emploi • Taux de sous-emploi • Jeunes ne travaillant pas et ne suivant ni études ni formation • Accidents du travail • Intensité du travail • Proportion d'adultes possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles • Emplois aidés dans l'emploi des jeunes
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	• Transports de voyageurs et de marchandises • Taux d'acceptation des demandes de crédit des très petites entreprises (TPE) • Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée • Personnel de recherche • Effort de recherche • Crédits Budgétaires Publics de R&D
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	• Taux de croissance du niveau de vie moyen • Inégalités des revenus • Inégalité du patrimoine • Personnes disposant du haut débit à leur domicile • Personnes s'étant connectées à internet au cours des trois derniers mois.

11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	• Taux de surpeuplement des logements • Artificialisation des sols • Déchets municipaux • Particules (PM 10) dans les villes
12. Établir des modes de consommation et de production durable.	• Consommation intérieure de matières • Empreinte matières • Pertes et gaspillages alimentaires • Déchets dangereux • Déchets dangereux et non dangereux • Emplois de l'économie circulaire • Projets d'écologie industrielle et territoriale
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	• Évènements naturels très graves • Communes faisant l'objet d'un plan de prévention des risques naturels approuvé • Empreinte carbone • Émissions de gaz à effet de serre • Indemnisations versées au titre des catastrophes naturelles
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	• État écologique des masses d'eaux littorales • Fulmars boréaux morts ayant plus de 0,1 g de plastique dans leur estomac dans la Manche • Flux de nutriments à la mer par façade • Rapports "POLREP" (Pollution Report) suivi par les autorités • État des récifs coralliens • État d'avancement d'une approche écosystémique

	• Aires marines protégées
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	• Taux de boisement • État de conservation des habitats naturels • Écosystèmes peu anthropisés • Sites dont les sols sont pollués • Aires terrestres protégées • Population d'oiseaux communs spécialistes • Espèces exotiques envahissantes
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	• Homicides • Victimes de violences physiques et/ou sexuelles • Personnes prévenues parmi les détenus • Confiance de la population dans les institutions
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.	• Aide publique au développement (APD) totale équivalent-don • Aide publique au développement (APD) bilatérale • Endettement public • Endettement privé • Solidité financière

Mais la question importante concernant ces indicateurs, c'est celle de la production de statistiques dans les pays. Le renforcement des capacités à produire des statistiques est essentielle, car il faut être capable de suivre, de mesurer les indicateurs concernant la vie sociale, la vie économique, la vie politique, la vie environnementale,

pour parvenir à mettre en place un agenda du développement durable, pour chaque pays.

5 - Suivi et évaluation des (ODD) : cas du Maroc

Le HCP a publié un rapport intitulé « Examen national volontaire de la mise en œuvre des objectifs développement durable – Rapport national 2020 ».

Ce rapport présente les réalisations du MAROC en ODD au titre de l'année 2020, ainsi que les perspectives d'évolution de ces objectifs, à l'horizon 2030. C'est la mission confiée au HCP en tant que membre de la commission nationale pour le développement durable, (CNDD) créée en 2019 et présidée par le chef du gouvernement.

Le rapport est le deuxième du genre après sa version de 2016. Il a été soumis à l'approbation de la (CNDD) avant sa publication. Il résume les débats et actions menées au niveau national, pour faire aboutir les (ODD) à l'horizon 2030.

Parmi les actions menées par le HCP, pour ce faire, on peut citer :

- L'organisation pour la période (2017- 2019) , de consultations régionales pour informer et sensibiliser sur les (ODD) .
- La mise en œuvre d'une plateforme dédiée aux (ODD) sur le site institutionnel du HCP
- La réalisation en 2016, d'une enquête sur la perception des (ODD) par les ménages, dans le but de sensibiliser et de recueillir les premières attitudes vis-à-vis du sujet
- La refonte et élargissement du cadre opérationnel de réalisation d'enquêtes statistique nationales dans la perspective de rapprocher le système statistique national, des besoins en informations liées à la mise en œuvre des ODD
- La conclusion d'accords entre le HCP et des organisations onusiennes, pour appuyer le suivi et reporting des ODD.

Le rapport 2020, aura conclu aux volets suivants :

- Le système statistique national, arrive à viabiliser en données nécessaires à la prise en charge des (ODD) ,la production de (102) indicateurs parmi les (244) soit (42%) : (61) indicateurs de niveau (1) parmi (108) soit (56,5%), (35) parmi (95) soit (37%) pour le niveau (2) et (3) parmi (34) soit (9%) pour le niveau (3).
- Les principaux défis à relever pour donner une nouvelle impulsion au processus de mise en œuvre des (ODD), concernant : l'appropriation au

niveau territorial/ la cohérence des politiques publiques/la coordination du système statistique national/ le développement du volet financement.

- Les cibles (ODD) déjà atteintes par le Royaume, 10 ans avant l'échéance 2030, sont : l'éradication de la faim, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la généralisation de la scolarisation au primaire, la réalisation de la parité filles- garçons dans tous les cycles scolaires et la généralisation de l'accès des populations à l'eau potable et à l'électrification.
- Les cibles qui seront atteintes avant 2030 : la lutte contre la pauvreté, l'amélioration nutritionnelle pour les enfants de moins de (5) ans et la généralisation de la scolarisation dans tous les cycles scolaires.
- Les cibles à défis majeurs seraient : la réduction des inégalités sociales, territoriales et du genre, la promotion de la croissance économique et de l'emploi décent, la préservation de la biodiversité maritime et terrestre et la lutte contre les effets des changements climatiques.
- Une simulation de scénarios d'évolution des (ODD) à l'horizon 2030, faite par le HCP, aura spécifié trois scénarios ; le tendanciel, le probable et le souhaitable. Le dernier serait le plus indiqué, car reprend les gains à réaliser par l'économie marocaine, par la concrétisation des (ODD).

Le détail des composantes et teneur du rapport, sera à consulter via le site institutionnel du HCP (www.hcp.ma).

6- Vers une déclinaison des (ODD) du niveau national au niveau régional

Il est important de soulever l'ampleur du chantier de la régionalisation avancée dans la promotion d'un développement territorial équilibré par la consolidation des attributions et des ressources des collectivités territoriales, afin de pouvoir accéder à la réduction des inégalités à travers le renforcement du processus de territorialisation et de convergence des politiques publiques à l'échelon infranational.

Le processus de régionalisation des ODD qui serait favorisé par l'établissement et l'instauration d'un développement régional équilibré, demeure toujours confronté à plusieurs défis à savoir :

- ✓ Insuffisances liées aux ressources humaines qualifiées au sein des structures sectorielles et régionales, ce qui constitue un handicap à l'amélioration de la production statistique de ces structures ainsi qu'un besoin éminent de formation et digitalisation du système statistique national et régional.

- ✓ Problèmes de fiabilité et de comparabilité des statistiques produites : L'élaboration, le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable nécessitent des statistiques fiables et disponibles en temps opportun. Ces besoins en statistiques, exprimés sans cesse par les acteurs publics, privés et la société civile, se sont amplifiés avec le développement des systèmes d'informations statistiques, au niveau régional, propres à chaque département ministériel.
- ✓ Coopération limitée entre les différentes composantes du système d'information statistique, à savoir les acteurs publics et privés (fournisseurs et utilisateurs de données statistiques), dans un contexte marqué par une forte demande en information.
- ✓ Insuffisances liées à la mobilisation des ressources : insuffisance en termes de dotation des ressources matérielles, pour le fonctionnement courant des structures du système statistique régional. En effet, l'archivage et la sécurisation des données demeurent insuffisants au niveau de plusieurs organismes. En outre, les données produites souffrent souvent d'une insuffisance d'analyses approfondies.

L'espoir est donc permis de mettre à niveau les structures de production et d'utilisation de l'information statistique, au niveau régional ; comme déterminant préalable, à l'initiative de contextualisation des (ODD) au niveau infranational. Cet effort sera à compléter par la recherche d'une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles nationales, au niveau de la région, comme prérequis à la convergence territoriale des dites stratégies, gage de la réussite de toute politique de développement équilibrée et durable.



المندوبية السامية للتخطيط
Haut Commissariat au Plan

المديرية الجهوية للتخطيط لسوس ماسة
شارع الجنرال الكتاني، ص. ب. 301 - أكادير
الهاتف: 05.28.84.07.58 / 05.28.82.17.68 - الفاكس: 05.28.84.07.74
البريد الإلكتروني : drp.agadir@gmail.com
www.hcp.ma/region-agadir